

ASSEMBLEES GENERALES 2021 – COMPTE-RENDU

Assemblée générale extraordinaire et assemblée générale ordinaire
23/11/2021

Le 23/11/2021, les adhérents de l'association *La Voix de Kodály en France* (siège social : 3 allée Roland Garros, 69330 MEYZIEU) se sont réunis en assemblée générale extraordinaire suivie d'une assemblée générale ordinaire, lors d'une réunion Google meet, sur convocation du président (Grégory Ward) et des membres du conseil d'administration (Sophia Ward, Laure Pouradier Duteil, Laure Barthel, Marion Foix Marzanasco, Morgane de Lafforest, Andrea Richard), effectuée par courrier électronique, le 25/10/2021.

Déroulement

Le président constate que 24 membres de l'association sont présents et représentés. Le nombre total des adhérents à la date des assemblées générales est de 47, plus d'un tiers des membres étant présents ou représentés, l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer.

Les assemblées sont présidées par Grégory Ward. La secrétaire de séance est Sophie Ward.

Le président fait observer que les assemblées ont été convoquées par le président et les membres du conseil d'administration par courrier électronique et les adhérents ont pu prendre connaissance du rapport d'activité annuel de l'association, ainsi que voter en ligne pour les candidatures des membres du conseil d'administration.

Le président rappelle que les assemblées sont appelées à statuer sur l'ordre du jour annoncé dans la convocation.

Assemblée générale extraordinaire

■ Présentation et soumission à l'approbation des adhérents des modifications dans le fonctionnement et dans les statuts de l'association

1. La plupart des adhérents travaillant selon le calendrier scolaire, le président propose le passage du fonctionnement de l'association d'année calendaire en année scolaire.

Au cas où cette proposition est votée par les adhérents, la modification suivante doit être effectuée dans les statuts de l'association.

Article 14. L'Assemblée Générale se réunit chaque année sur convocation du Conseil d'Administration, au cours du premier trimestre de l'année civile.

Après avoir pris connaissance de la proposition du président concernant la modification du calendrier du fonctionnement et la modification des statuts qui s'en suit, l'assemblée extraordinaire vote à l'unanimité ces propositions.

2. L'adhésion se faisant désormais plus fréquemment en ligne que par écrit, la modification suivante des statuts est proposée.

*Article 8. L'adhésion doit être formulée par écrit et signée par celui qui en fait la demande **ou en ligne**.*

Après avoir pris connaissance de la proposition du président concernant la modification des statuts au sujet du mode d'adhésion, l'assemblée extraordinaire vote à l'unanimité cette proposition.

Assemblée générale ordinaire

■ Présentation et soumission à l'approbation des adhérents du rapport d'activités

Les adhérents ont pu prendre connaissance du rapport d'activité envoyé avec la convocation aux assemblées. Une présentation orale en est également faite.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité, l'assemblée générale vote son contenu à l'unanimité.

■ Présentation et soumission à l'approbation des adhérents du rapport moral

Après la présentation du rapport moral par le président, l'assemblée générale vote son contenu à l'unanimité.

■ Présentation et soumission à l'approbation des adhérents du rapport du rapport financier

Après la présentation du rapport financier par le président, l'assemblée générale vote son contenu à l'unanimité.

■ Présentation des résultats du vote (en ligne) pour les membres du conseil d'administration. Présentation des fonctions au sein du conseil d'administration

Lors de la convocation, les adhérents ont été invités à voter en ligne pour les membres du conseil d'administration. Après avoir pris connaissance des candidatures présentées, l'assemblée générale décide de nommer en qualité des membres du conseil d'administration les adhérents suivants, pour une durée de 3 ans.

Le conseil d'administration présente à l'assemblée générale la répartition des fonctions au sein du conseil d'administration, précisant ainsi les membres du bureau (présidente, vice-président, trésorier, secrétaire). Le changement de fonction de la présidence entraîne la modification du siège social : 74 rue des Eaux-Clares 38100 Grenoble.

Nom	Prénom	Profession	Fonction
Barthel	Laure	professeur	Relectrice
de Lafforest	Morgane	professeur / musicienne	Conseillère artistique
Esclattier	Elisabeth	professeur	Vice-présidente
Pouradier Duteil	Laure	professeur	Conseillère pédagogique
Richard	Andrea	chef de projet en édition numérique	Présidente
Ward	Grégory	professeur	Trésorier
Ward	Sophie	professeur / musicienne	Secrétaire

■ Nouvelles de Kodalyhub

La nouvelle présidente fait une présentation du site internet des professeurs enseignant avec la méthode Kodály de par le monde, créé par l'Institut Kodály de Kecskemét. Les adhérents sont encouragés à créer leurs comptes sur <https://kodalyhub.com/>.

■ Projets de l'association

La présidente présente les différents projets envisagés pour l'année 2021-2022.

- Susciter de nouvelles adhésions à la VKF en contactant toutes les personnes domiciliées en France, inscrites sur kodalyhub et / ou dans différents groupes Facebook et non encore adhérents à la VKF.
- Susciter de nouvelles adhésions et renforcer le sentiment d'appartenance des adhérents lors de soirées La Voix de Kodály en France en ligne, toutes les 5 à 6 semaines.
- Poursuivre les relations étroites avec l'Institut Kodály de Kecskemét.
- Au cas où la situation sanitaire le permet, renouveler la mise en place de formations initiales à la méthode Kodály.



■ Échanges

Tout en regrettant la suspension temporaire des rencontres physiques et la difficulté d'organiser une assemblée générale en présence, les adhérents expriment leur satisfaction par rapport à cette première réunion en ligne. En effet, certains adhérents n'auraient pas pu assister à l'assemblée si celle-ci avait eu lieu à Paris ou dans une ville en province, du fait de leurs difficultés à se déplacer.

